

**Délibération 2.1**

**Rapport 2016 sur la situation du Département en matière de développement durable**

**Intervention de Jean-Paul LECOQ**

Si tout le monde s'accorde aujourd'hui pour mettre en valeur les initiatives de développement durable, la différence se fait souvent en fonction de la capacité à investir dans cette voie. Et sous cet angle, notre Département n'apparaît pas le plus ambitieux.

L'impression globale issue de ce rapport est que notre politique de développement durable, si elle embrasse en effet tous les aspects de nos politiques publiques en portant de bonnes idées, manque en revanche de motivation et de carburant écologique. Les logiques comptables ayant souvent raison de ces bonnes idées !

Pourtant la planète comme notre environnement valent mieux que les banques. Arrêtons par conséquent de consacrer des dizaines de millions d'euros au désendettement accéléré, et plaçons plutôt cet argent pour augmenter l'exemplarité écologique de la Seine-Maritime. C'est bien là que réside le meilleur héritage à construire pour les futures générations !

Cet effet de mise à l'écart budgétaire des politiques publiques environnementales est probablement dû au « recentrage » du département sur ses compétences obligatoires, les solidarités notamment. Toutefois, il est nécessaire de travailler à la mixité des aides, les foyers aux prises avec des difficultés étant touchés par beaucoup de problématiques liées au développement durable (travail, énergie, nourriture, déplacements, accessibilité, etc.)

Tous les leviers qui existent dans ce rapport sont bons, mais il conviendrait de le démultiplier : les diverses aides, les conseils en énergie partagée, les kits énergie, les actions de protection de l'environnement, etc.

► Le « **kit énergie** » par exemple n'a été distribué qu'à 227 foyers. Si l'idée est excellente, c'est très largement insuffisant ! Il faut communiquer plus, mettre à disposition plus de kit pour augmenter son intérêt et permettre ainsi une éducation à l'économie d'énergie.

► La **prime départementale de « sortie de précarité énergétique »** a aidé 404 logements pour un montant de plus de 580.000 €. Même si c'est important, cela mérite d'être plus développé. Cette prime devrait être utilisée comme levier auprès des bailleurs sociaux dans le parc public et par les propriétaires dans le parc privé. Venir en complément d'investissement ou en garantie d'emprunt par exemple permettrait d'augmenter la visibilité d'un tel dispositif.

La précarité énergétique, au croisement du développement durable et des problématiques d'exclusion sociale et économique devrait même être un axe fondamental de la politique publique du département.

► **La stimulation de la filière de l'économie sociale et solidaire est très importante** mais absente de ce rapport. Il faut travailler au maillage du territoire avec ce type d'action de développement durable (ressourcerie, initiatives éducatives sur le développement durable, agroécologie, lieux de réparation, etc.).

L'exemple de la ressourcerie de Lillebonne est important à ce titre. Il démontre que le marché économique tel qu'il fonctionne ne peut garantir l'existence d'entreprises éthiques moins compétitives d'un point de vu économique.

Le rôle des collectivités publiques étant de ne pas laisser de citoyen sur le bord de la route, il s'agit de soutenir plus fortement ces initiatives. Les aides à la création des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire sont fondamentales, car, le marché économique étant ainsi fait, les banques n'aiment pas prêter pour ce genre de projet. Le Département doit pousser cet écosystème d'entreprises à se développer.

La puissance publique doit palier aux faiblesses d'un marché économique qui n'est intéressé que par la rentabilité financière. Or, ce genre d'initiative n'est rentable qu'au niveau humain. Il faut donc activer tous les leviers de financement et de protection de ces entreprises pour permettre de créer les conditions favorables à l'installation de nombreux projets comme celui de la ressourcerie de Lillebonne.

► **La politique de soutien à l'économie de proximité** n'est pas ambitieuse non plus. En effet, le Département doit aussi soutenir ses industries locales pour qu'elles puissent continuer à produire et à exister chez nous. La délocalisation des productions entraine généralement le départ d'industries dans des pays aux normes sociales, environnementales ou sanitaires bien moins élevées pour faire diminuer les couts de production comme c'est le cas pour l'usine de Lafarge à Saint-Vigor-d'Ymonville. Cela doit être pris en compte dans la politique publique de développement durable de notre département.

Pour les industries qui sont en Seine-Maritime, le Département doit jouer un rôle proactif dans les politiques industrielles de respect de l'environnement ou d'économie de ressources : les aides indirectes pour des procédés industriels plus propres, le développement du tourisme industriel, etc.

► **La politique de soutien à l'agriculture** n'est presque pas développée dans le document. Seuls deux axes, sans plus de détail, sont mis en avant : l'organisation de l'attractivité de proximité et la promotion des pôles et des filières d'intérêt départemental. Nous ne pouvons nous contenter de cela. C'est bien trop limité.

Rien sur le soutien de la filière agricole ou de la pêche, rien non plus sur le travail d'accompagnement de la filière agricole vers de nouvelles productions plus résilientes, comme l'augmentation de la polyactivité agricole, l'internalisation de la production de nourriture pour l'élevage, etc.

Soutenir notre filière agricole, c'est lui permettre de réussir à conjuguer pression écologique et pression du marché financier mondialisé.

La protection des terres agricoles et naturelles doit être un enjeu fondamental car la mise en cohérence ne doit pas se faire au prix du recul de nos terres agricoles.

► La **politique « Zéro Phyto »** du Département est embryonnaire. Là encore, le chemin pris par le Département est bon, mais une aide à la mise en place du « Zéro Phyto » aurait du être plus ambitieuse. Seule une poignée de communes ont été vues pour passer au « Zéro Phyto ». L'urgence (fin des phytosanitaires pour les personnes publique le 1<sup>er</sup> janvier 2017 !) aurait du conduire le Département à bouger plus sur ce sujet, à créer des moments d'échange plus important et à créer des postes supplémentaires pour mobiliser les communes autour de cet enjeu. La Cellule Eau mise en place ne pourra pas tout faire toute seule !

► Le **nettoyage des cours d'eau** est aussi une magnifique politique publique qui n'est pas proposée à sa juste valeur ! Seulement 10 personnes en insertion mobilisées pour nettoyer les berges de Seine.

Il faut augmenter ce genre de partenariat en plus d'être aux côtés des syndicats de bassins versants. Là encore, une création d'incitation financière, un appel à projet ou autre, et de travail sur les leviers économiques de la dépollution des rivières pourrait être fait. Un très grand nombre d'entreprise d'insertion pourrait ainsi avoir d'autres financements, se développer et se consolider localement par exemple.

► Le **conseil en énergie partagée** est un axe central de la politique de développement durable du Département qui est lui aussi sous-développé ! Seules 58 communes ont été aidées depuis 2011. Il faut augmenter les effectifs (voire, pourquoi pas, les missions) pour permettre à ces ambassadeurs du développement durable de mener un travail de fond auprès des communes qui n'ont pas l'expertise en interne pour mettre en œuvre des politiques publiques liées au développement durable.

► Le travail sur la **commande publique**, qui est un véritable levier, est une très bonne chose. Elle peut donner du sens à chaque euro dépensé en orientant la commande vers des entreprises respectueuses des hommes et de l'environnement. Le Département semble s'être positivement engagé dans cette voie, ce qui est une très bonne chose.

J'ajoute pour conclure que les contenus de ce rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable, réalisé en interne, pourraient à l'avenir être consolidés, soit par l'affectation de moyens supplémentaires au sein d'un service transversal, en charge de ces questions. Soit par l'apport d'un organisme extérieur sous contrat avec notre collectivité.